Centre aéré pour les enfants de 3 à 11 ans

du lundi 19 au vendredi 30 octobre

Tous un peu cabot !



INFORMATIONS PRATIQUES

Attention aux chiens et Best of Cobaye !!

La programmation du centre aéré est consacrée aux chiens. Nous évoquerons l'histoire de l'espèce. Nous sensibiliserons les enfants à la responsabilité engagée quand on adopte un chien et nous verrons grâce à la rencontre d'une professionnelle comment bien choisir son animal de compagnie. Nous parlerons éducation, alimentation, soins et bien-être animal.

Pendant cette semaine, différents chiens accompagnés de leurs propriétaires seront présentés aux enfants. Ces moments d'échanges seront organisés de façon calme, en groupes restreints afin de veiller au confort et à la sécurité de tout le monde, enfants et canidés.

Du 26 au 30 octobre, soit la 2e semaine, l'organisation des activités sera partagée entre :

- '*Attention aux chiens*', programmation thématique
- '*Best of des cobayes', programmation corrélée à la formation BAFA*

Répartition des enfants en 4 groupes

TOUT-PETITS : petite section de maternelles REPAIRE : salle périscolaire
PETITS : moyenne et grande section de maternelles..... REPAIRE : salle de motricité maternelles
MOYENS : CP-CE1 REPAIRE : réfectoire
GRANDS : CE2-CM1-CM2 REPAIRE : salle de motricité élémentaires

Groupe des tout-petits

- **L.19 au V.23 octobre (1ère semaine)**, pas de groupe de tout p'tits par faute d'effectifs. Les enfants concernésrejoindront le groupe des petits.
- **L.26 et V.30 octobre (2e semaine)**, mise en place d'un groupe de tout p'tits avec programmation adaptée et encadré par la même animatrice.

Organisation pour les autres groupes

Sur les créneaux des activités thématiques (9h -12h00 et 14h -17h00), les enfants bénéficient d'un programme d'activités préparé en amont par les équipes d'animation. En contrepartie de ces activités imposées, les enfants disposent de créneaux de jeux en autonomie surveillée.

Composition de l'équipe d'animation

Lors de la 2e semaine du centre aéré, l'équipe d'animation sera accompagnée par différents stagiaires BAFA. Ces derniers seront positionnés sur certains temps pour de la formation de terrain et animeront, sous supervision des formateurs et des membres de l'équipe d'animation, des temps d'activités.
Identification sur le programme : 

Horaires d'accueil (hors sorties)

- Les **accueils échelonnés en début de journée** sont possibles à partir de **7h30 et jusqu'à 8h30** au plus tard.
- Les enfants **inscrits en matinée** uniquement doivent être récupérés à **12h.**
- Les enfants **inscrits en matinée et à la cantine** doivent être récupérés entre **13h et 14h**.
- Les enfants **inscrits en après-midi** uniquement peuvent être déposés entre **13h et 14h.**
- Les **départs échelonnés** en fin de journée sont possibles **à partir de 17h30** et jusqu'à 18h30 au plus tard.

Les repas

- LES DEJEUNERS : ils sont pris au réfectoire. Les enfants sont libres de choisir leur table mais les maternelles mangent ensemble. Les menus sont consultables dans les vitrines à l'entrée du centre ou dans la rubrique 'documents' du site de réservation.
- LES GOUTERS: ils sont issus de l'agriculture biologique. Ils sont achetés dans un magasin coopératif.
- REGLE ANTI-GASPILLAGE : les enfants choisissent la quantité de ce qu'ils mangent mais ce qui est pris doit être terminé.

Points pratiques

Au centre aéré, les enfants jouent toute la journée : dans la cour, l'herbe, le sable, la terre, avec de l'eau, de la peinture, etc. Les parents sont incités à les habiller avec des vêtements usagés, en fonction de la météo et des consignes.

Merci également de confier à vos enfants une gourde d'eau.

L'équipe des 'Enfants des Côtes' reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Info tarifs disponible dans le Règlement intérieur consultable en ligne dans la rubrique 'documents' du site d'inscription. Les conditions générales d'accueil des enfants sont décrites dans le Projet pédagogique consultable en ligne dans la rubrique 'documents' du site d'inscription.

03 87 52 15 03 - descotes.lesenfants@neuf.fr

Centre aéré pour les enfants de 3 à 11 ans

2e semaine : du lundi 26 au vendredi 30 octobre

Best of des cobayes !



Depuis quatre ans, le centre aéré de la Toussaint est programmé en parallèle d'une session de formation BAFA.

Les enfants inscrits vont donc côtoyer une vingtaine de jeunes adultes en plus de l'équipe d'animation.

Un panel diversifié d'activités sera proposé pour permettre aux stagiaires en formation de découvrir un maximum de techniques, de méthodes et de supports pédagogiques

Vos enfants serviront donc en quelque sorte de cobayes...
... à moins que ce ne soit l'inverse !

SORTIE : EURO SPACE CENTER

1ère semaine - Mercredi 21 octobre

Parc d'attractions spatiales à Libin, Belgique
Au programme, simulation d'une base de lancement, entraînement des astronautes, tests d'aptitudes, salles scientifiques, ...

- Pour les enfants des classes élémentaires (CP à CM2, 6-11 ans)
- Inscription à la journée
- RDV 7h-19h, au périscolaire
- Transport en bus de voyage
- Pique-niques et gouters fournis par nos soins
- Prévoir tenue adaptée, chaussures fermées
- Prévoir gourde d'eau
- Tarif de base, 53€ (23€ tarif journée + 30€ de supplément sortie)

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Autorisation de sortie de territoire (document disponible sur le portail informatique)
- Lien Cerfa : https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/15646-01
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie de la carte d'identité d'un parent responsable







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 15646*01

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer
Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

❑ Père ❑ Mère ❑ Autre (préciser) :

Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :
Pays :
Téléphone *(recommandé)* : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __
Courriel *(recommandé)* :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : |_|_|_|_|_|_|_|_| inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »[1] :

DATE : |_|_|_|_|_|_|_|_| Signature du titulaire de l'autorité parentale :

[1] Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION [1] :

Type de document (cocher la case) : ❑ Carte nationale d'identité ❑ Passeport ❑ Autre
(Préciser :)[2]

Délivré(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Par (autorité de délivrance) :

[1] La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

[2] Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

SORTIE SPECTACLES

À l'Arsenal

Programmation – 1ère semaine

Les enfants se déplaceront en bus de ville. Merci d'être attentifs.ves aux horaires de RDV et aux modalités d'inscription.

J.22/10	Groupe des élémentaires (CP au CM2)	***'Thaumazein'*** Cirque musical	À l'Arsenal	<u>Inscription à la journée obligatoire</u> **Retour, 18h**
V.23/10	Groupe des élémentaires Groupe des maternelles	***'Côte à Côte'*** Danse		<u>Inscription à la journée obligatoire</u> **RDV, 7h30** **Retour 17h30**, pour les maternelles **Retour 18h**, pour les élémentaires
V.23/10	Groupe des élémentaires (CP au CM2)	***'Le bal des sorcières'*** Concert		



